À QUOI BON AGIR MORALEMENT?

I - LE RESPECT DES RÈGLES MORALES A POUR FINALITÉ LE BIEN D'AUTRUI, MAIS CETTE FINALITÉ N'A DE SENS QUE POUR L'AGENT QUI A DÉJÀ UNE CONSCIENCE MORALE

L'action morale n'est pas centrée sur l'agent

- (1) Agir moralement consiste à respecter des règles morales
- (2) Les règles morales imposent des limites à la réalisation des désirs de l'agent

DONC : Agir moralement n'a pas pour finalité de réaliser les désirs de l'agent

L'action morale a pour finalité le bien d'autrui

- (1) Agir moralement consiste à respecter des règles morales
- (2) Les règles morales condamnent les conduites égoïstes et favorisent les conduites altruistes

DONC : Agir moralement, c'est faire en sorte de ne pas être égoïste, et s'efforcer d'être altruiste

L'action morale n'a de sens que pour l'agent qui a déjà une conscience morale

- (1) Si la réalisation de ses désirs est tout ce qui importe, alors l'action morale n'est pas justifiée
- (2) Si le bien d'autrui importe, alors l'action morale est justifiée
- DONC : L'action morale n'est justifiée que si le bien d'autrui importe
- (3) Seul un agent qui a déjà une conscience morale considère que le bien d'autrui importe

DONC : Seul un agent qui a déjà une conscience morale peut considérer que l'action morale est justifiée

II - LE RESPECT DES RÈGLES MORALES EST DANS L'INTÉRÊT DE CHACUN, MAIS SEULEMENT SI LES ACTIONS IMMORALES FONT L'OBJET DE SANCTIONS

Le respect des règles morales est dans notre intérêt

- (1) Le respect des règles morales favorise la pacification des rapports entre individus
- (2) Le respect des règles morales favorise le respect des engagements
- (3) Le respect des règles morales favorise le partage des bénéfices de la coopération
- (4) Le développement d'une coopération mutuellement avantageuse présuppose la pacification des rapports entre individus, le respect des engagements et le partage des bénéfices de la coopération DONC: Le respect des règles morales favorise le développement d'une coopération mutuellement avantageuse

Le respect des règles morales est la condition d'un bonheur véritable

- (1) Ne pas respecter les règles morales, c'est rechercher exclusivement la satisfaction de ses désirs
- (2) Rechercher exclusivement la satisfaction de ses désirs ne permet pas d'atteindre un bonheur véritable

DONC: Ne pas respecter les règles morales ne permet pas d'atteindre un bonheur véritable

L'action morale a un sens pour celui qui recherche son bien propre, à la condition que les actions immorales fassent l'objet de sanctions

- (1) L'action morale n'est justifiée que s'il n'est pas possible de profiter de la coopération des autres sans agir moralement (*condition* 1)
- (2) L'action morale n'est justifiée que s'il n'est pas possible d'atteindre un bonheur véritable en recherchant exclusivement la satisfaction de ses désirs (condition 2)
- (3) Les conditions 1 et 2 ne sont vérifiées que si les actions immorales sont détectées et punies DONC : L'action morale n'est justifiée, dans la perspective d'une recherche de son bien propre, que si les actions immorales sont détectées et punies

III - LES EXIGENCES DE LA MORALE SONT FONDÉES SUR LES EXIGENCES DE LA RAISON : L'ACTION MORALE EST FONDÉE SUR LA RAISON, QUI ELLE-MÊME NE REQUIERT PAS DE FONDEMENT

Les actions immorales manifestent le point de vue particulier de l'agent

- (1) Les actions immorales que j'accomplis sont fondées sur l'idée que j'ai plus d'importance que les autres
- (2) L'idée que je suis plus important que les autres n'est pas universalisable (il n'est pas possible que chacun soit plus important que les autres ; l'affirmer serait contradictoire)
- (3) Si mon action est fondée sur une idée qui n'est pas universalisable, cela signifie que je n'ai pas considéré mon action d'un point de vue universel

DONC : L'agent qui accomplit une action immorale n'a pas considéré son action d'un point de vue universel

Les actions immorales manifestent l'incohérence de l'agent

- (1) Considérer une action comme immorale, c'est considérer que l'agent ne devrait pas l'accomplir
- (2) Accomplir une action que l'on considère comme immorale, c'est accomplir une action alors que l'on considère que l'on ne devrait pas l'accomplir
- (3) Accomplir une action alors que l'on considère que l'on ne devrait pas l'accomplir n'est pas cohérent

DONC : Accomplir une action que l'on considère comme immorale n'est pas cohérent

Les exigences de la morale sont fondées sur les exigences de la raison

- (1) La raison exige de considérer toute chose d'un point de vue universel
- (2) La raison exige d'être cohérent
- (3) L'agent qui accomplit une action immorale contrevient à ces deux exigences
- (4) La morale exige de considérer son action d'un point de vue universel
- (5) La morale exige de traiter de manière similaire les cas similaires

DONC : Les exigences de la morale sont fondées sur les exigences de la raison

Les exigences de la raison n'ont pas besoin de fondement

- (1) Penser que les exigences de la raison ont besoin de fondement, c'est penser qu'il faut une raison d'accepter les exigences de la raison.
- (2) Penser qu'il faut une raison d'accepter les exigences de la raison, c'est déjà accepter les exigences de la raison

DONC: Penser que les exigences de la raison ont besoin de fondement, c'est déjà accepter les exigences de la raison.

Celui qui demande une raison d'accepter les exigences de la raison prouve, par sa question, qu'il accepte les exigences de la raison

DONC: Les exigences de la raison n'ont pas besoin de fondement. L'homme, dans la mesure où il se questionne, est un être rationnel, soumis aux exigences de la raison.